



Sud

Sud Alstom
Sud Auto Peugeot Citroën
Sud Bosch
Sud FagorBrandt
Sud Fenwick-Linde
Sud Industrie Basse Normandie
Sud Industrie 35
Sud Métaux 27
Sud Métaux 33
Sud NCR
Sud Renault

Journal de l'Union syndicale Solidaires Industrie

93 bis rue de Montreuil – 75011 Paris

N° 5 – Septembre 2007

<http://solidaires-industrie.org>

Travailler plus pour... que le patron gagne plus !

La proposition Sarkozy de « *travailler plus pour gagner plus* » martelée à longueur de journaux télévisés n'a que peu de rapports avec la réalité vécue par la classe ouvrière. Dans la vraie vie, les ouvrier-e-s, les salarié-e-s sont le plus souvent, dos au mur, obligés par les employeurs à augmenter les horaires, revenir sur les 35 heures sous menace de délocalisation ou de fermeture. Nous donnerons dans ce journal l'exemple de nos camarades de l'usine Bosch à Rodez ou les salariés après référendum ont été contraints d'augmenter leurs horaires sans compensation salariale (voir page 4).

La politique du Medef et du gouvernement revient sur une pratique séculaire de diminution du temps de travail, qui depuis le début du XX^e siècle avait permis, en France, de diviser par deux, en moyenne, le temps de travail passé à l'usine (et de multiplier dans le même temps la productivité de l'heure de travail par 28 !). C'en était fini, progressivement, et c'était l'évolution de la société, avec les longues journées épuisantes de 10, 12 heures, parfois davantage, du XIX^e siècle. Le mouvement syndical de cette époque s'était battu contre l'allongement régulier de la journée de travail imposé par les Schneider, De Wendel, Van Robais et les patrons du textile.

Aucune conquête n'est définitive dans ce système d'exploitation et après un siècle de diminution, le patronat réussit à rallonger à nouveau les horaires de travail, parfois sans aucune compensation !

A quand dans ce processus de régression sociale la réinstauration du livret de travail établi par Napoléon et le retour des enfants en bas âge à l'usine ? Nous n'en sommes pas (encore) là, mais en l'absence de luttes importantes, les patrons reprennent progressivement ce qu'ils ont dû lâcher sous la pression ouvrière et salariale, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, en instaurant le chômage de masse, la casse des services publics, la fragilisation de l'assurance maladie, le non remboursement de nombreux médicaments, l'augmentation de l'âge de la retraite, la précarité et le développement de l'intérim en lieu et place de CDI.

Ce numéro du journal Solidaires Industrie sera entièrement consacré à la dénonciation de la propagande gouvernementale qui prétend enrichir les français, en les faisant travailler davantage, en défiscalisant les heures supplémentaires et en cassant le code du travail.

Ce sont les patrons qui décident des heures supplémentaires, pas les salarié-e-s !

Tout d'abord, un grand contingent des ouvrier-e-s, des salarié-e-s, travaille aujourd'hui de manière précaire, intérimaires, CDD... Les pressions sont immédiates sur ces ouvrier-e-s sans droits et les patrons ne se gênent pas pour les obliger à effectuer les heures supplémentaires dont ils ont besoin, en fonction des aléas du marché et de la production. C'est bien sûr le cas des grandes usines, chez Renault, PSA, ou chez NCR, dans la grande majorité des entreprises où des syndicats Sud sont implantés. Pour les ouvrier-e-s à statut, dans la plupart des cas, le patronat a instauré des compteurs « plus » et des compteurs « moins » (PSA, Renault) qui permettent à l'employeur de décider des heures supplémentaires éventuelles et de la résorption, par ce système de compteurs, du

chômage technique. C'est l'an passé que les ouvriers de Renault dans l'usine du Mans se sont opposés à ce système de compteurs. L'usine de la Sarthe était la dernière du groupe à ne pas pratiquer ce système avantageux pour les patrons. A la suite de grèves et manifestations, cinq ouvriers ont été lourdement sanctionnés.

Plus généralement et contrairement à la propagande gouvernementale, les salarié-e-s ne pourront pas exiger de faire des heures supplémentaires pour gagner plus. C'est l'employeur, et non pas le salarié qui décide en la matière et tous les salarié-e-s, le voudraient-ils, ne pourront pas faire des heures supplémentaires. Seule une minorité sera concernée.

Les ouvrier-e-s de l'industrie ne veulent pas travailler davantage !

Les ouvriers de Bosch à Rodez, nos camarades de Fenwick dans la Vienne (à qui on a imposé un accord d'allongement du temps de travail par la violence), de Continental dans l'Oise qui doivent passer prochainement sous la contrainte aux 40 heures n'étaient pas volontaires pour travailler davantage dans des boîtes où les conditions de travail sont déjà dures ! Juste avant les vacances, au mois de juin de cette année, on se souvient que les ouvrier-e-s de Kronenbourg, à Obernai en Alsace, chez ont dû faire quatre jours de grève pour faire céder la direction qui voulait les obliger à travailler plus. Les grévistes ont

obtenu, par la lutte, le retour du principe du volontariat pour les heures supplémentaires (une particularité de cette profession), une prime de 1 500 euros, la promesse d'embaucher en priorité les précaires actuels et surtout la renonciation de la direction à imposer un quota annuel d'heures supplémentaires obligatoires pour tous les salarié-e-s. Leur lutte a été un succès. Une étude très récente, plus globale, du ministère du travail (Dares), montrait que le refus d'effectuer des heures supplémentaires était en augmentation chez les salarié-e-s : 9,6 % de refus en 2004 contre 3,2 % en 1998.

Les ouvrier-e-s du bâtiment, de la restauration, du nettoyage, ne peuvent pas travailler davantage !

Des secteurs entiers du salariat sont soumis à la précarité la plus totale, au non respect du code du travail en utilisant une main d'œuvre contrainte à l'illégalité (sans papiers) ou sans aucun droit, souvent en profitant de la misère et de l'immigration qui chasse ces travailleurs de leur pays pour trouver du boulot en France à des conditions inférieures à celles des nationaux. C'est le cas dans le bâtiment (avec des taux d'accidents très élevés), c'est le cas dans le nettoyage, la surveillance ou l'agroalimentaire : tous ces emplois ne pouvant être délocalisés vers des pays à faibles coûts et faible protection sociale, les employeurs cherchent à « délocaliser sur place ». Dans la

restauration, en Ile-de-France, 60 % des employeurs ne déclaraient pas leurs salarié-e-s à l'Urssaf en septembre 2007. Dans tous ces secteurs, la loi des 35 heures n'est pas respectée, souvent les heures supplémentaires ne sont pas payées et le temps passé est parfois plus proche des 60 heures par semaine que des 35 heures légales ! Pour une autre part des salarié-e-s, qui sont employé-e-s à temps partiel, ce seront les premières victimes de cette « réforme » puisqu'ils vont être remplacés à grande échelle par un recours plus large aux heures supplémentaires. La question de « *travailler plus, pour gagner plus* » ne se pose pas pour ces salarié-e-s sans droit !

Défiscalisation des heures supplémentaires : à qui profite le crime ?

Cette mesure aura pour première conséquence qu'en cas de surcharge de travail, le patron aura tendance à faire effectuer des heures supplémentaires plutôt qu'à embaucher. Ce projet joue directement contre l'emploi. Le surcoût des heures supplémentaires (3 à 5 milliards d'euros) pour les employeurs sera payé par le budget de l'Etat, c'est à dire par nous tous, notamment comme consommateurs (avec l'augmentation prévue de la

TVA). Ainsi tous les salarié-e-s paieront à la place des patrons. En ce qui concerne la défiscalisation pour les salarié-e-s elle ne touchera pas tous les salarié-e-s pauvres qui ne paient pas d'impôt sur le revenu. Quant à la prime pour l'emploi, un célibataire sort du champ d'application quand il atteint 1,4 smic. Les heures supplémentaires risquent d'accélérer la sortie des bénéficiaires pauvres de cette prime.

Dans l'automobile le patronat se porte bien, pas les salarié-e-s.

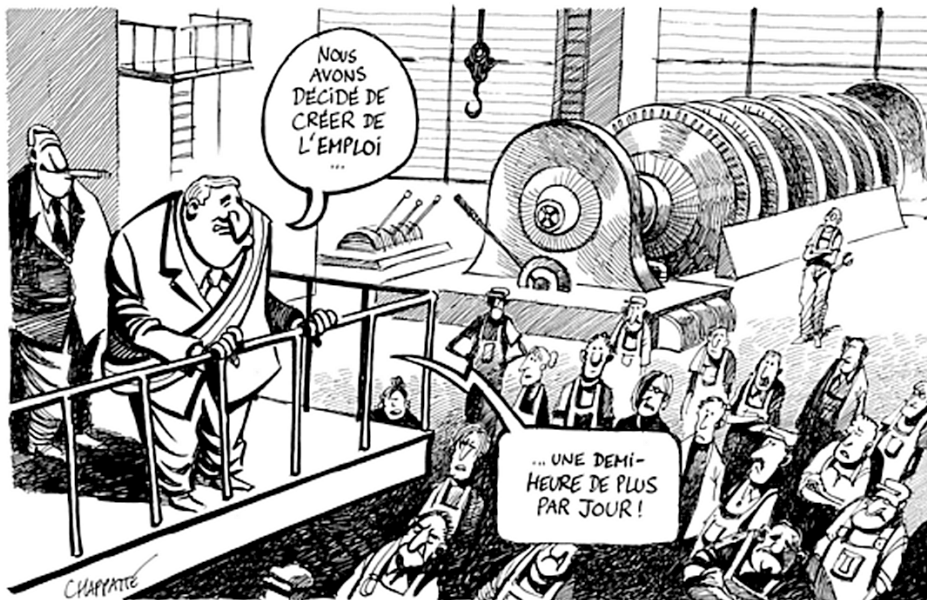
Chez PSA comme chez Renault, la presse s'apitoie régulièrement sur la faiblesse des ventes en Europe. Elle est moins prolixe sur les profits énormes engrangés par la vente élargie de modèles dans le cadre de la mondialisation.

le soir, ainsi que le samedi, mais n'était pas payé plus, ce surplus étant récupéré sur la « banque d'heures », un troisième déclarait « je dois 12 jours à la boîte, d'ici la fin de l'année il faudrait que je travaille tous les samedis pour « rembourser » Renault. Avant quand on

faisait un samedi on gagnait 500 francs en plus, maintenant les samedis sont obligatoires et on ne touche rien en plus ! » Pendant ce temps nos camarades de Sud à Guyancourt résistent avec les salarié-e-s aux pressions, au stress et dans les cas les plus dramatiques gèrent avec les familles les conséquences sociales et juridiques des suicides. Carlos Gohsn n'a toujours pas pris de mesures efficaces contre ces drames.

Chez PSA comme chez Renault on envisage une progression des ventes : 4 millions de véhicules en 2010

prévu début septembre par le PDG C. Streiff et 53 nouveaux modèles en quatre ans, dont 12 sur le seul marché chinois. Là encore c'est l'hymne à la mondialisation qui est entonné, implantation dans les marchés émergents (Amérique latine, Chine, Russie) et réduction drastique des coûts en Europe (7 à 8 000 suppressions d'emplois en Europe plus 3 000 annoncés le 11 septembre, prévus en principe sans licenciements). Dans les faits pour les ouvrier-e-s les difficultés sont les mêmes que chez Renault (suicides à l'usine de Mulhouse et absence de prise en charge réelle de ces événements tragiques par la direction), crainte et démotivation de beaucoup d'ouvrier-e-s, de salarié-e-s qui prennent leur sac et quittent l'entreprise (Citroën Aulnay, Peugeot Sochaux).



Renault est en surcharge de production en Roumanie pour son modèle attractif de la Logan, et Carlos Gohsn vient de signer, début septembre avec Mohamed VI, le roi du Maroc l'ouverture d'une nouvelle usine de production (d'un coût de 600 millions d'euros) de ce modèle à Tanger. On sait, bien sûr, que dans ce pays la répression et la prison s'abattent sur les opposants comme au temps de Hassan II. Les ouvriers de Sandouville (Seine-Maritime), avant que n'arrive la nouvelle Laguna, étaient en colère en juin 2007 contre le mot d'ordre « travailler plus pour gagner plus ». Au delà de l'annualisation imposée du temps de travail, cette usine en attente du nouveau modèle tournait à 40 % de ses capacités. En 2006 plus de 60 jours n'avaient pas été travaillés. Un ouvrier de peinture témoignait avoir perdu 2 000 euros en 2006, un autre expliquait qu'il travaillait une heure de plus le matin ou

Bosch à Rodez : accord dos au mur !

Nos camarades de Sud Bosch à Rodez (Aveyron) viennent de signer avec la quasi totalité des syndicats du site (Sud, CGT, FO) un accord qui revient sur les 35 heures sous la menace de quasi fermeture de cette grande usine de 2 000 salarié-e-s qui aurait été réduite à 300 en l'absence d'acceptation de modifications horaires par le personnel. Ce n'est hélas pas nouveau, le chantage à la fermeture pour revenir sur les 35 heures a déjà été vécu chez Bosch, chez Hewlett-Packard et chez Fenwick. Nous rappelions dans le n°1 de notre journal comment la direction de cette dernière usine, dans la Vienne (86), avait imposé au personnel, dont nos camarades de Sud, en 2005, le passage de 35 à 37,5 heures sans hausse de salaire, en pratiquant le chantage à la fermeture et la pression physique sur les représentants syndicaux. Chez Bosch, à Rodez l'accord, est plus complexe.

Cette usine qui fabriquait, essentiellement pour Volkswagen, des pompes à injection perfectionnées et des bougies de préchauffage, décidait en juillet 2006 de changer de technologie pour plus perfectionnée (« Common rail ») avec une diffusion plus large, en investissant 70 millions d'euros sur le site de Rodez et en maintenant la population employée à hauteur de 1 700 emplois en 2012, mais... à condition de réduire les « coûts » de l'ordre de 10 millions d'euros annuels.

Après une série de discussions l'intersyndicale avait contraint la direction à s'exprimer directement devant le personnel en grève (80 à 90 % présents).

Pour la période immédiate Bosch est confronté à une période de forte charge en 2008 et 2009 pour épuiser les commandes anciennes ; en revanche le site sera confronté en 2010 et 2011 à une faible charge correspondant à la mise en place de la nouvelle technologie.

La solution trouvée par Bosch a été de créer des « Compteurs capital temps pluriannuels ». Ces compteurs sont incrémentés par les heures

supplémentaires effectuées en période de forte charge et décrémentés en période de faible charge. Les heures supplémentaires effectuées en 2008 et 2009 ne seront donc pas payées (à l'exception d'un euros cinquante par heure abondé sur la paie du mois)! Merci la propagande Sarkozy! Nos camarades déclaraient: « *On ne travaille pas plus pour gagner plus, mais on travaille plus pour gagner la même chose!* »

Dans le détail complexe de l'accord (qu'il n'est pas utile de détailler dans cet article) le temps de travail effectif passe de 34,66 heures effectuées actuellement à 38,40 heures pour la période 2008-2009 et est ramené à 30,92 heures pour la période 2010-2011.

Par ailleurs le mode de production est révisé, les opérateurs, les OS machines, travaillaient jusqu'à présent au « Boni » avec un nombre fixe de pièces à réaliser par jour. Désormais, il n'y aura plus tant de pièces à réaliser par jour, et le salarié devra, en fait, travailler de la première à la dernière minute du poste. C'est pour nos camarades un des points noirs de l'accord contraint.

Pour en finir, l'ensemble du projet s'inscrit dans une logique de production du système Bosch qui est l'équivalent du travail mis en place chez Toyota il y a quelques années. C'est en fait, produire en fonction des commandes du client avec des effectifs plus ou moins importants sur les chaînes de montage selon que les commandes seront fortes ou faibles. Là dedans l'intérêt des ouvrier-e-s, des personnels, est à chercher au microscope binoculaire. Dans tous les cas les salarié-e-s de Bosch à Rodez ne verront pas augmenter leur pouvoir d'achat malgré les heures supplémentaires (3h40 par semaine !) pendant deux ans, **non payées**.

On est loin, dans les entreprises de la démagogie du Medef et de la communication mensongère du Président de la République...

Jugement des Moulinex du 11 septembre 2007 : les prud'hommes de Caen donnent raison aux 594 salarié-e-s licencié-e-s.

Les juges ont condamné l'AGS et les administrateurs à verser 1 000 euros aux 594 victimes au titre du non respect du plan social, ainsi qu'une somme variable allant de 7 000 euros à 55 000 euros selon la situation sociale des demandeurs.

Pour Sud Industrie Basse Normandie, partie civile au procès, c'est une première victoire à mettre à l'acquis

des syndicats et des associations de Bayeux et Cormelles le Royal qui ont su proposer d'accompagner les licencié-e-s par des solutions juridiques (voir le n°3 de notre journal, paru en mars 2007). Mais surtout cela permet de montrer que le code du travail est le meilleur outil qu'il faut préserver pour obtenir réparation, n'en déplaise au patronat et au gouvernement.